

## COMPTE RENDU DE REUNION

**Date : 16 février 2011**

**Dossier : 10 90 034 2**

**Lieu : DENNEY**

**Personnes présentes :**

Cf feuille de présence

### **Objet : Réunion des Personnes Publiques Associées 1**

Mademoiselle LOUISET évoque dans ses grandes lignes le projet du PLU ; l'objet de cette réunion est donc de recueillir les avis des PPA concernant le diagnostic et le PADD ; sachant que la commune et TOPOS ont d'ores et déjà travaillé sur le règlement et le zonage.

#### **Avis de la DDT :**

Madame BERTHIER évoque la traduction règlementaire dans le PLU et le zonage, à propos de certains points comme par exemple celui d'offrir des services aux personnes âgées.

Mademoiselle LOUISET explique qu'effectivement certains points se retrouveront directement inscrit dans le zonage ou encore le règlement du PLU, en revanche, certains pourront se retrouver dans le cas d'une révision simplifiée ou d'une modification du document.

Madame BERTHIER évoque également l'identification des zones humides et la méthodologie mise en place.

Il est précisé que le diagnostic milieu naturel a été élaboré par le bureau d'études Elément 5, sachant que les cartographies ont été complétées en lien avec la commission PLU.

Il est également évoqué la cohérence entre la cartographie des zones humides et des zones inondables, ainsi que la détermination des corridors écologiques et sa traduction dans le PLU.

Les élus précisent que la nappe phréatique est peu profonde, ce qui explique la présence de certaines zones humides ; ils évoquent par ailleurs le dernier lotissement créé qui est concerné par cette problématique.

Ces remontées de nappe phréatique sont donc un point important à préciser dans le rapport de présentation.

A ce titre il est également évoqué la réglementation quant aux constructions enterrées et la mise en place d'une étude hydraulique.

Madame BERTHIER évoque également la consommation d'espace prévue par le Grenelle de l'environnement 2 et que les PLU doivent désormais intégrer.

Elle mentionne aussi le SDAGE qui est évoqué page 7 du diagnostic.

Elle mentionne par ailleurs la prise en compte des nuisances liées au bruit : une mise à jour du porter à connaissances a été effectué concernant l'arrêté en classement 4 à propos du retrait par apport aux voies qui a diminué :

- le retrait est donc de 100 mètres pour l'autoroute ;
- et de 30 mètres pour la traversée du village.

Une copie de l'arrêté sera donc transmise au cabinet TOPOS.

Concernant le risque sismique identifié en ib, puis désormais en risque modéré, n'a pas de conséquence : l'identification a changé, néanmoins l'un et l'autre correspondent à la même chose.

Des informations relatives au retrait gonflement des argiles sont disponibles sur le site [www.argile.fr](http://www.argile.fr) ; néanmoins la DDT ne souhaite pas pour l'instant transmettre ces informations tant qu'elles ne sont pas validées.

Le zonage d'assainissement est évoqué, ainsi que la ressource en eau qui se doit d'être suffisante. La problématique de la gestion des eaux pluviales est également mentionnée. Il est précisé que l'ensemble du zonage se trouve en unitaire.

Enfin, Madame BERTHIER ajoute que le SDAP aurait également pu être consulté dans le cadre de cette réunion.

#### **Avis de la Chambre d'Agriculture :**

Madame MOINAT remarque que dans le PADD les bâtiments agricoles sont intégrés dans l'enveloppe urbaine. Il est précisé qu'en effet, il s'agit de constructions, sachant que celui situé au cœur du bourg se retrouve en zone U du zonage.

Concernant le dernier objectif du PADD, il serait intéressant de re-traduire la protection des espaces agricoles sur l'illustration.

Le diagnostic du milieu agricole devra être complété : il manque une exploitation agricole à la Maîche ; ce dernier pourra être complété grâce au diagnostic agricole effectué par la chambre d'agriculture.

#### **Avis du SCOT :**

Madame PEUREUX précise qu'il s'agit du SCOT du territoire de Belfort et non de l'agglomération belfortaine.

Elle précise qu'actuellement le SCOT est en cours d'élaboration, ce dernier ayant été jusqu'en enquête publique et ayant eu un avis défavorable. Les premières phases d'étude sont donc reprises, notamment le diagnostic.

#### **Avis de la CAB :**

Madame GODARD rejoint l'avis de la DDT sur l'application de certains objectifs du PADD dans le zonage et le règlement.

Elle ajoute également qu'il conviendra de reprendre davantage des données chiffrées, au niveau du PADD, de manière à être compatible avec les orientations du SCOT, du PLH.

Elle propose de transmettre les coordonnées des différentes personnes susceptibles d'apporter des éléments d'informations sur le PLH, l'assainissement ou encore le plan paysage en cours d'élaboration.

Concernant l'objectif relatif au transport en commun, ce dernier pourra être traité en lien avec la CAB.

Enfin, elle évoque l'absence d'échelle sur certaines illustrations et la cohérence entre le PADD et le diagnostic.

Enfin, la commission PLU précise que dans le diagnostic page 6, il s'agit de la commune de Menoncourt et non Bessoncourt comprise dans le syndicat de la Baroche.

Il est également évoqué la comparaison entre les surfaces habitables prévues dans l'actuel POS et dans le projet de PLU, qui restent sensiblement les mêmes.

**Suites à donner :**

TOPOS se charge de la rédaction et de la diffusion du compte-rendu.

TOPOS modifie le diagnostic et le PADD, suite aux remarques.



FEUILLE DE PRESENCE

REUNION PPA 2

COMMUNE DE DENNGY

LE 16/02/11

Nom	Service	Signature
ACUISET E	TOPOS	
GIRARD C.	Maire	
MORSEN J.P	Adjoint	
DEBUISSON M. Claude	ADJOINTE TRAVAUX	
MOIVAT Lyriane	Chambre d'Agriculture	
PEUREUX Anne-Sophie	Représente N. le Président du SM SCOT	
BERTHIER Jimmy	DDT 90	
GODART Ruelens	CAB	
PELLEVEY Hubert	Adjoint	

Urbanisme - Environnement & Paysage - Départementalisation - 11 rue Christien Huyghe - 25000 BESANCON